

SEANCE DU 24 NOVEMBRE 2023

Le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire le 24 novembre 2023 à 19 heures 00 sous la présidence de M. Jean Louis GOURDON, Maire.

Nombre de membres en exercice : 19

Présents : M. Stéphane Baudin, Mme Jocelyne Brasseur, M. Patrice Caudron, Mme Mireille Delcorps, M. Jean Louis Gourdon, M. Manuel Jacques, Mme Nadia Kozan, Mme Nathalie Lapeyre, Mme Nathalie Legrand, M. Alain Maillet, Mme Sophie Mopty, Mme Karine Paul, M. Christophe Pelé, M. Aurélien Renard et Mme Sylvie Valente Le Hir.

Absents ayant donné procuration : Mme Lina Joannes à Mme Nadia Kozan, Mme Carole Delhay à Mme Jocelyne Brasseur, M. Stéphane Saison à M. Alain Maillet.

Absent : M. Johann Augusto

Secrétaire de séance : Mme Nadia Kozan

Le Maire demande que soit ajoutée à l'ordre du jour la délibération suivante :

Admission en non-valeur de titres non recouverts

Le conseil municipal à 18 voix pour, 0 abstention et 0 voix contre, autorise le maire à ajouter cette délibération à l'ordre du jour.

1-APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 11 SEPTEMBRE 2023

Le Conseil municipal à 18 voix pour, 0 abstention et 0 voix contre, approuve le compte-rendu de la séance du 11 septembre 2023.

2-APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 18 OCTOBRE 2023

Le Conseil municipal à 18 voix pour, 0 abstention et 0 voix contre, approuve le compte-rendu de la séance du 18 octobre 2023.

3-SUBVENTION A L'ASSOCIATION TRASSO : FREQUENTATION D'AVRIL 2023

Vu l'exposé du Maire,

Vu l'accord donné par le conseil municipal (vote de la convention avec l'association Trasso en 2023)

Le conseil municipal à 18 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention est d'accord pour verser à l'association Trasso une subvention (article 65738) d'un montant de 2988 € pour la fréquentation d'avril 2023.

4-SUBVENTION A L'ASSOCIATION TRASSO : FREQUENTATION DE JUILLET ET AOUT 2023

Vu l'exposé du Maire,

Vu l'accord donné par le conseil municipal (vote de la convention avec l'association Trasso en 2023)

Le conseil municipal à 18 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention est d'accord pour verser à l'association Trasso une subvention (article 65738) d'un montant de 10 606.44 € pour la fréquentation de juillet et août 2023.

5-SUBVENTION A L'ASSOCIATION TRASSO : FREQUENTATION D'OCTOBRE 2023

Vu l'exposé du Maire,
Vu l'accord donné par le conseil municipal (vote de la convention avec l'association Trasso en 2023)

Le conseil municipal à 18 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention est d'accord pour verser à l'association Trasso une subvention (article 65738) d'un montant de 2631.72 € pour la fréquentation d'octobre 2023.

6-DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'ETAT : INFORMATISATION DU CIMETIERE

Vu l'exposé du Maire,
Vu la nécessité de réaliser un état des lieux du cimetière communal et de pouvoir informatiser toutes les données,
Vu le devis présenté par la société AGEF d'un montant de 27 472.50 € HT

Le conseil municipal à 18 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention autorise le maire à déposer un dossier de demande de subvention au titre de la D.E.T.R.

7-DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU DEPARTEMENT : REALISATION D'UN NOUVEL OSSUAIRE

Vu l'exposé du Maire,
Vu la nécessité de réaliser nouvel ossuaire (l'actuel étant complet),
Vu le devis présenté par la société BLASE-LANGLOIS d'un montant de 4000 € HT soit 4800 € TTC.

Le conseil municipal à 18 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention autorise le maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès du département.

8-AUTORISATION DE SIGNER LE DEVIS DE LA SOCIETE AGEF CONCERNANT L'INFORMATISATION DU CIMETIERE

Vu l'exposé du Maire,
Vu le devis de la société AGEF d'un montant de 27 472.50 € HT soit 32 967 € TTC

Le conseil municipal à 18 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention autorise le maire à signer ce devis.

9-AUTORISATION DE SIGNER UN BAIL : LOCATION D'UN BUREAU EN MAIRIE POUR MADAME LA SENATRICE DE L'OISE

Vu l'exposé du Maire,
Vu l'avis favorable du conseil municipal en date du 18 octobre 2023 pour que Madame la Sénatrice de l'Oise puisse établir sa permanence parlementaire dans les locaux de la mairie,
Vu le bail proposé au conseil municipal,

Le conseil municipal à 16 voix pour, 0 voix contre et 2 abstentions (M. Maillet et M. Saison) autorise le Maire a signé un bail avec Madame Valente Le Hir Sénatrice de l'Oise à compter du 1^{er} décembre 2023 dans les conditions suivantes :

10-DESIGNATION DES REPRESENTANTS AUX ASSEMBLEES ADTO-SAO

Par délibération en date du 16 décembre 2020, les SPL SAO et ADTO ont été fusionnées en une seule et même société publique locale dénommée ADTO-SAO, au capital de 3 306 750 €

Les statuts de l'ADTO-SAO ont été approuvés le 16 décembre 2020 par l'Assemblée générale extraordinaire et modifiés le 30 juin 2021.

Le règlement intérieur complétant les statuts a été approuvé le 26 janvier 2021.

Les actionnaires ne disposant pas d'un siège directement au sein du Conseil d'Administration sont regroupés en Assemblée Spéciale. Cette assemblée spéciale se réunit préalablement à chaque conseil d'Administration et se prononce sur l'ensemble des délibérations qui seront soumises aux administrateurs, en donnant mandat express de vote à ses représentants.

Suite aux modifications au sein du conseil municipal, il convient de désigner le représentant de la commune appelé à :

- Siéger à l'assemblée spéciale des actionnaires
- Siéger aux assemblées générales des actionnaires,

Ainsi que son suppléant.

(NB : il peut s'agir de la même personne pour l'AS et l'AG)

L'assemblée délibérante désigne donc en qualité de 0 contre, 0 abstention :

- M. Jean Louis GOURDON ayant pour suppléant M. Alain MAILLET pour siéger aux assemblées spéciales
- M. Jean Louis GOURDON ayant pour suppléant M. Alain MAILLET pour les assemblées générales,

11-DECISION SUR LE PROJET D'IMPLANTATION D'UNE ANTENNE SUR LA COMMUNE

Vu l'exposé du Maire,

Considérant les 2 réunions publiques des 4 juillet 2023 et 25 octobre 2023,

Le conseil municipal décide à 14 voix pour, 1 voix contre (M. Baudin) et 3 abstentions (Mme Mopty, M. Pelé et M. Caudron) d'autoriser l'implantation d'une antenne relais, Chemin de la Croix à Tracy le Mont.

12-AUTORISATION DE SIGNER LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE AVEC LA CAF

Le Maire expose :

La Communauté de Communes des Lisières de l'Oise, la commune de Tracy le Mont et la Caisse d'Allocations Familiales souhaitent conclure une convention territoriale globale (CTG) pour formaliser un partenariat plus étendu que la seule compétence Enfance - Jeunesse.

La CTG est un nouveau mode de partenariat qui permet de soutenir un projet de territoire partagé en déterminant les enjeux communs entre la Caf, et les collectivités. La CTG regroupe l'ensemble des engagements de la CAF sur le territoire sans se substituer aux dispositifs existants. Elle vise à renforcer la cohérence des interventions.

La Caf a élaboré le diagnostic partagé en concertation avec les partenaires du territoire qui a permis :

- d'identifier les besoins prioritaires sur le territoire,
- de définir les champs d'intervention à privilégier au regard des écarts entre l'offre et les besoins en direction des familles,
- d'optimiser l'offre existante et/ou de la développer.

Les actions possibles à contractualiser par le biais de CTG entre les parties sont regroupées dans les domaines suivants : petite enfance, enfance-jeunesse, parentalité, handicap, évolution démographique et coopération territoriale.

Le projet de convention joint au rapport présente les champs d'intervention respective et partagée entre les acteurs, les moyens mis en place, les modalités de fonctionnement et de décision, la communication, l'évaluation. La durée de cette convention est de quatre ans à compter du 1^{er} janvier 2023 jusqu'au 31 décembre 2026.

Il est donc proposé au conseil municipal, d'une part d'approuver le projet de convention territoriale globale et d'autoriser Madame, Monsieur Le Maire à signer ladite convention.

Vu l'exposé de son Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le projet de convention entre la Communauté de Communes des Lisières de l'Oise, la Caisse d'Allocations Familiales et la commune de Tracy le Mont présentant les champs d'intervention respective et partagée entre les acteurs, les moyens mis en place, les modalités de fonctionnement et de décision, la communication, l'évaluation.

Considérant l'intérêt de signer ce projet de convention d'une durée de 4 ans pour la période 2023-2026.

Vu le projet de convention.

Le conseil municipal à 18 voix pour, 0 contre, 0 abstention :

DELIBERE :

ARTICLE 1 – approuve le projet de convention territoriale globale conclu entre la Communauté de Communes des Lisières de l'Oise, la Caisse d'Allocations Familiales et les communes de la Communauté de Communes pour la période 2023-2026.

ARTICLE 2 – autorise Le Maire ou son représentant à signer le document susvisé et effectuer toute opération relative à l'application de la présente délibération.

13-ADMISSION EN NON-VALEUR DE TITRES NON RECOUVRES

Le comptable public expose qu'il n'a pu recouvrer les titres ou produits portés sur l'état présenté. Il demande en conséquence, l'allocation en non-valeur de ces titres ou produits, dont le montant s'élève à 849.90 €.

2018 : 298.34 €

2019 : 551.36 €

Le conseil municipal à 18 voix pour, 0 contre, 0 abstention accepte de passer en non-valeur les titres ou produits non recouverts pour un montant de 849.90 €.

DIVERS

-**Mairie** : Une nouvelle chaudière a été commandée pour la mairie et l'école Jean Couvert. Elle sera installée mercredi 29 novembre 2023.

-**CCAS** : Les colis des aînés seront livrés en mairie à partir du 7 décembre. Le conseil municipal effectuera ensuite la distribution auprès des administrés.

-**Conseil municipal** : Réunion de travail le 8 décembre.

-**Noël** : Les décorations de Noël dans le village seront installées la première semaine de décembre. Une information sera faite sur le site et sur Panneau Pocket afin d'inviter les administrés à décorer eux-mêmes, s'ils le souhaitent, le sapin de Noël de leur rue.

-**SAUR** : Une coupure d'eau est annoncée du 29/11 22h00 au 30/11 5h00 pour le nettoyage du château d'eau.

-**Cérémonie des vœux** : La cérémonie des vœux aura lieu le samedi 6 janvier à 18h00 à la salle Victor de l'Aigle.

-**Eglise** : Nous rencontrons des problèmes pour le nettoyage de l'église. En effet jusqu'à maintenant le ménage était fait par des bénévoles. A ce jour il convient de réfléchir afin de trouver une autre solution. Peut-être voir pour qu'un agent technique communal se charge de cela.

-**Réunion** : Le département invite les conseillers municipaux à une réunion le 18 décembre à 18h30 à la salle de Couloisy.

Objet : les actions sociales du département.

-**La Poste** : La commune a reçu un courrier de la Poste l'informant qu'un dispositif France Service allait être mis en place prochainement dans notre bureau de Poste. La CCLO ayant déjà ce service « Maison France Service », un courrier leur sera envoyé pour leur rappeler.

-**SE60** : Le rapport d'activités du se60 est mis à la disposition des conseillers municipaux.

-**Salle Jules Ferry** : Les chauffages ont été changés à la salle Jules Ferry. Les associations qui utilisent la salle sont ravies.

L'ordre du jour étant épuisé, le conseil municipal est déclaré clos à 19h50.

Tracy le Mont, le 28 novembre 2023
Le Maire, Jean Louis GOURDON



La secrétaire de séance
Mme Nadia KOZAN

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'N. Kozan', is written below the typed name of the secretary.